



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du vendredi 22 novembre 2013

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. TRAHARD

Convocation envoyée le 15 novembre 2013

Publié le 25 novembre 2013

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 86

Nombre de présents participant au vote : 70

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 11

SCRUTIN : POUR : 81

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Alain MILLOT	Mme Christine MASSU
M. Pierre PRIBETICH	M. Benoît BORDAT	M. Michel FORQUET
M. Jean ESMONIN	M. Joël MEKHANTAR	M. Claude PICARD
Mme Colette POPARD	M. Philippe DELVALEE	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. Jean-Patrick MASSON	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Claude DARCIAUX
M. José ALMEIDA	Mme Elizabeth REVEL	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	M. Georges MAGLICA	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Christine DURNERIN	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elisabeth BIOT	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Patrick CHAPUIS	Mme Christine MARTIN	M. Gilles MATHEY
M. Michel JULIEN	Mme Nathalie KOENDERS	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Patrick BAUDEMONT
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	M. Murat BAYAM
Mme Catherine HERVIEU	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Michel BACHELARD
M. François-André ALLAERT	M. Jean-Yves PIAN	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	Mme Stéphanie MODDE	M. Gilles TRAHARD
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Patrick MOREAU	M. Franck MELOTTE	M. Patrick ORSOLA
M. Dominique GRIMPRET	M. Louis LAURENT	Mme Michèle CHALLAUX
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	Mme Françoise VANNIER-PETIT.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER	
M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY	

Membres absents :

M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Paul HESSE pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
Mme Françoise TENENBAUM	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
Mme Nelly METGE	Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Rémi DELATTE	Mme Joëlle LEMOUZY pouvoir à Mme Badiaâ MASLOUHI
M. Jean DUBUET	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD	Mme Louise BORSATO pouvoir à M. Michel ROTGER
M. Jean-Claude DOUHAIET pouvoir à M. Dominique GRIMPRET	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Michel FORQUET
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**Tarifs des concessions pour 2014**

Les tarifs des différentes opérations se déroulant sur le site du cimetière intercommunal doivent être fixés pour 2014.

Jardins cinéraires :

Afin de mettre à disposition des familles qui le souhaitent, les équipements destinés à recevoir les urnes contenant les cendres des défunts, différents monuments ont été installés sur le jardin cinéraire.

Les monuments font l'objet d'un droit à concession de 15, 30 et 50 ans dont les tarifs ont été établis sur la base des marchés conclus pour leur édification.

Il est proposé d'augmenter les montants des monuments individuels, des concessions mini enterrées et des cases murales de 1,75 % (soit l'inflation prévisionnelle) hors arrondis.

De nouveaux équipements ont vu le jour sur le site en 2013 ; dans la mesure où la surface concédée est quasi identique à celle des monuments dits d'ancienne génération, il est proposé d'aligner leurs tarifs sur ceux en vigueur à ce jour.

Une nouvelle gamme de tarifs est cependant proposée pour les cavurnes au sol équipées de dalle de granit noir de dimensions 60x60. Celles qui ne sont pas équipées de dalle en granit seront mises en commercialisation au tarif des concessions ancienne génération.

Cimetière intercommunal :

Des concessions traditionnelles en caveaux de 1, 2 et 3 places de 2 m² et de 1 et places de 2,40 m² sont proposées sur le site du cimetière intercommunal pour des durées de 6, 15, 30 ou 50 ans.

Les concessions de 2 m² en pleine terre sont augmentées dans les mêmes conditions que les concessions traditionnelles en caveaux.

De nouvelles concessions avec location de caveaux ont été mises en place dans le cadre de l'extension du cimetière ; la surface concédée restant à l'identique des caveaux de première génération (2 m²), il est proposé d'appliquer le tarif en vigueur pour ces derniers.

Seul un tarif nouveau verra le jour pour prendre en compte la fourniture de terre pour certaines sépultures.

De même, dans l'attente d'une inhumation définitive, la collectivité doit pouvoir offrir aux familles la possibilité de déposer un cercueil dans un caveau d'attente.

Le tarif concernant la location de ce caveau d'attente fait également l'objet d'une réévaluation de tarif (voir grille ci-annexée).

Ces tarifs, pour les jardins cinéraires et pour le cimetière, arrondis à l'euro le plus proche, entreront en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2014.

Part CCAS :

Depuis l'ouverture du cimetière, le droit à concession fait l'objet d'un reversement d'un tiers au profit des Centres Communaux d'Action Sociale des communes membres de la Communauté, pour la part relative à la concession de terrain.

Cette obligation légale a été abrogée, mais il n'en demeure pas moins que les collectivités restent libres d'en fixer les modalités de répartition, à condition de procéder par délibération (instruction 00-078-MO du 27 septembre 2000).

Il est proposé de reconduire le principe de reversement au profit de l'ensemble des CCAS des 24 communes membres de la Communauté, selon les conditions précisées dans le tableau ci-annexé.

Vu l'avis de la commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de fixer**, à compter du 1^{er} janvier 2014, les tarifs du complexe funéraire tels qu'ils figurent dans le tableau ci-annexé ;
- **de dire** que le droit à concession fera l'objet d'un reversement d'un tiers aux CCAS des 24 communes membres de la Communauté d'Agglomération, au prorata des derniers chiffres de population légale ressortant du dernier recensement général ou complémentaire publiés au Journal Officiel du 31 décembre de l'année précédent l'exercice considéré, sur la base des montants figurant dans le tableau en annexe ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous documents à intervenir.

CIMETIERE INTERCOMMUNAL TARIFS 2014

TARIF CONCESSIONS CINERAIRES

Monuments	Durée	2014
Cases murales	15 ans	365 €
	30 ans	730 €
	50 ans	1 218 €
Monuments de famille	15 ans	508 €
	30 ans	1 016 €
	50 ans	1 693 €
Mini-concessions enterrées ancienne génération / à personnaliser	15 ans	159 €
	30 ans	317 €
	50 ans	529 €
Mini-concessions enterrées nouvelle génération	15 ans	225 €
	30 ans	450 €
	50 ans	750 €
Monuments individuels	15 ans	636 €
	30 ans	1 266 €
	50 ans	2 110 €

TARIF CONCESSIONS CIMETIERE

Monuments	Durée	2014
Caveau 1 place, 2 m ² (tarif de base)	6 ans	348 €
	15 ans	869 €
	30 ans	1 344 €
	50 ans	1 998 €
Caveau 1 place, 2 m ² (tarif avec terre)	6 ans	389 €
	15 ans	972 €
	30 ans	1 502 €
	50 ans	2 233 €
Caveau 1 place, 2,40 m ²	6 ans	368 €
	15 ans	921 €
	30 ans	1 433 €
	50 ans	2 142 €
Caveau 2 places, 2 m ²	6 ans	404 €
	15 ans	1 009 €
	30 ans	1 826 €
	50 ans	2 932 €
Caveau 2 places, 2.40 m ²	6 ans	427 €
	15 ans	1 069 €
	30 ans	1 949 €
	50 ans	3 142 €
Caveau 3 places	6 ans	502 €
	15 ans	1 254 €
	30 ans	2 405 €
	50 ans	3 966 €
Concession pleine terre 2m ²	50ans	2 537 €

caveau d'attente

droit d'entrée		27 €
droit journalier	pendant 90j	2 €
droit journalier	au-delà 90j	31 €

**CIMETIERE INTERCOMMUNAL
DIJON MIRANDE**

Droit à concession
PART CCAS 2014

Concessions cinéraires	Part CCAS
Durée 15 ans	16,66 €
Durée 30 ans	33,08 €
Durée 50 ans	55,51 €
Concessions Cimetière	Part CCAS
Caveau 2 m ² durée 6 ans	15,95 €
Caveau 2 m ² durée 15 ans	39,90 €
Caveau 2 m ² durée 30 ans	79,82 €
Caveau 2 m ² durée 50 ans	138,79 €
Caveau 2,40 m ² durée 6 ans	19,16 €
Caveau 2,40 m ² durée 15 ans	47,88 €
Caveau 2,40 m ² durée 30 ans	95,78 €
Caveau 2,40 m ² durée 50 ans	166,56 €
Concession pleine terre 2 m ²	138,79 €